



Province de Québec
District de Richelieu
Municipalité Sainte-Victoire-de-Sorel

À une séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Sainte-Victoire-de-Sorel, tenue à l'édifice municipal, le lundi 3 octobre 2022, à compter de 20h, conformément aux dispositions du code municipal de la province de Québec sont présents : son honneur M. le maire Michel Aucoin, Mme Catherine Faucher, MM. les conseillers Réjean Champagne, François Cournoyer, Martin Cournoyer et Michel Roy, tous conseillers formant quorum sous la présidence de son honneur le maire Michel Aucoin. (Absence motivée, Mme Pascale Poulin).

Ordre du jour :

- 1- Moment de réflexion
- 2- Adoption de l'ordre du jour
- 3- Adoption du procès-verbal du 12 septembre 2022
- 4- Comptes
- 5- Dépôt des états comparatifs
- 6- Modification du Règlement d'emprunt #405-22
- 7- Adoption du Règlement #406-22 abrogeant le règlement #324-12 portant sur l'usage de l'eau potable
- 8- Travaux d'entretien de cours d'eau – Répartition des coûts pour les projets 2022
- 9- Aide financière - Programme d'aide à la voirie locale (PAVL)
- 10- Adoption du budget 2022 révisé de l'OMH de Sainte-Victoire-de-Sorel
- 11- Demande de réduction de vitesse, rang Rhimbault
- 12- Achat de mobilier, bureau municipal
- 13- Renouvellement du contrat – Festival country 2023
- 14- Renouvellement du contrat pour la ligue de Dek hockey adultes
- 15- Renouvellement du protocole d'entente, Sainte-Victoire en Fête
- 16- Déneigement parc Pierre-Arpin, renouvellement du contrat
- 17- Loisirs, activité pour Noël
- 18- Loisirs, Plaisirs d'hiver 2023
- 19- Tournoi de soccer 2023
- 20- Embauches, surveillantes de chalet pour les patinoires 2022-2023
- 21- FADOQ, demande de commandite
- 22- Soumission, réfection du toit du centre récréatif
- 23- Correspondance
- 24- Varia
 - Avis- Déménagement du bureau municipal
- 25- Période de questions (20 minutes)
- 26- Levée de l'assemblée



RÉSOLUTION #194-22

2. Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par : M. le conseiller Martin Cournoyer
Appuyé par : M. le conseiller François Cournoyer

D'accepter l'ordre du jour tel que présenté.

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION #195-22

3. Adoption du procès-verbal du 12 septembre 2022

Il est proposé par : M. le conseiller Michel Roy
Appuyé par : M. le conseiller Réjean Champagne

D'accepter le procès-verbal du 12 septembre 2022 tel que présenté.

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION #196-22

4. Comptes

La secrétaire-trésorière dépose le bilan des activités financières, et atteste que la Municipalité a les fonds disponibles pour payer les comptes suivants :

LISTE DES COMPTES POUR LA PÉRIODE DU 12 SEPTEMBRE AU 3 OCTOBRE 2022

| | Budget 2022 | Période | Cumulatif |
|-------------------------------------|---------------------|----------------------|------------------------|
| Administration générale | 894 764 \$ | 23 095.22 \$ | 653 376.11 \$ |
| Sécurité publique | 642 035 \$ | 157 989.45 \$ | 559 292.23 \$ |
| Voirie et réseau routier | 588 540 \$ | 19 697.22 \$ | 428 920.58 \$ |
| Hygiène du milieu | 376 669 \$ | 30 988.02 \$ | 305 216.90 \$ |
| Urbanisme, développement & logement | 150 801 \$ | 104.99 \$ | 127 885.20 \$ |
| Loisirs & culture | 333 409 \$ | 15 244.21 \$ | 245 475.01 \$ |
| Financement | 905 782 \$ | - \$ | 394 362.48 \$ |
| Immobilisation | | | |
| Loisirs | 165 000 \$ | - \$ | 188 130.21 \$ |
| Voirie | 150 000 \$ | - \$ | 45 315.52 \$ |
| Administration | 75 000 \$ | 287.25 \$ | 287.25 \$ |
| Total | 4 282 000 \$ | 247 406.36 \$ | 2 948 261.49 \$ |

Il est proposé par : M. le conseiller François Cournoyer
Appuyé par : Mme la conseillère Catherine Faucher

D'accepter les comptes tels que présentés.

Adopté à l'unanimité.



Permis:

2022-121 : Patrick Mathieu – Construction agricole

2022-122 : Stéphane Niquette – Bâtiment accessoire (garage)

2022-123 : Michel Letendre – Bâtiment accessoire (abri)

2022-124 : Thérèse Latourelle – Rénovation résidentielle

2022-125 : Minéraux Mart inc. – Construction industrielle (agrandissement)

2022-126 : Minéraux Mart inc. – Construction industrielle (bâtiment accessoire)

2022-127 : Gabriel Paquet-Bouthillette – Construction résidentielle (agrandissement)

2022-128 : Pier-Étienne Cardin – Installation septique

2022-129 : Pier-Étienne Cardin - Piscine

2022-130 : Jonathan Dubois – Rénovation résidentielle

2022-131 : Francis Morin – Occupation (services professionnels)

2022-132 : Mijanou Couture – Rénovation résidentielle

RÉSOLUTION #197-22

5. Dépôt des états comparatifs

En vertu de l'article 176.4 du Code municipal, la directrice générale dépose deux rapports :

- 1) Comparatif comptable – Activités de fonctionnement à des fins fiscales
- 2) Activités de fonctionnement à des fins fiscales (excluant les engagements financiers)



RÉSOLUTION #198-22

6. Modification du Règlement d'emprunt #405-22

CONSIDERANT QUE le règlement numéro 405-22 décrète une dépense et un emprunt de 148 500 \$ pour prolonger le réseau d'aqueduc sur la rue Chambly ;

CONSIDERANT QU'il y a lieu de modifier ce règlement pour réduire le montant de la dépense et de l'emprunt, notamment pour prendre en compte la récupération partielle des taxes TPS et TVQ et de réduire le montant des frais de financement et de se prévaloir à cette fin de l'article 1076 du Code municipal du Québec ;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par : M. le conseiller Michel Roy

Appuyé par : M. le conseiller Réjean Champagne

ET résolu de modifier le règlement numéro # 405-22 de la façon suivante :

QUE le titre soit modifié en remplaçant le montant de 148 500 \$ par 140 000 \$.

QUE l'article 2 soit modifié en remplaçant le montant de 148 500 \$ par 140 000 \$ et en remplaçant l'annexe « B » par l'annexe « B-1 » datée du 15 septembre 2022 et jointe à la présente résolution.

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION #199-22

7. Adoption du Règlement #406-22 abrogeant le règlement #324-12 portant sur l'usage de l'eau potable

ATTENDU QUE le conseil municipal de Sainte-Victoire-de-Sorel a adopté, lors de la séance ordinaire du 5 mars 2012, le Règlement #324-12 portant sur l'usage de l'eau potable;

ATTENDU QU'il est dans l'intérêt de la municipalité que ce règlement soit mis en jour, dans le cadre de la Stratégie québécoise d'économie d'eau potable;

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a été donné le 12 septembre 2022;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par : M. le conseiller Martin Cournoyer

Appuyé par : M. le conseiller François Cournoyer

QUE le Règlement #406-22 abrogeant le règlement #324-12 portant sur l'usage de l'eau potable soit adopté tel que présenté.

QUE le règlement soit rendu disponible pour consultation au bureau municipal ainsi que sur le site web de la Municipalité au www.saintevoireresorel.qc.ca.

Adopté à l'unanimité.



RÉSOLUTION #200-22

8. Travaux d'entretien de cours d'eau – Répartition des coûts pour les projets 2022

CONSIDÉRANT QUE des travaux de cours d'eau sont prévus en 2022 par la MRC de Pierre-De Saurel pour les cours d'eau suivants :

C2108 – Rivière Bellevue, Branche 9

C2109 – Troisième rivière du Pot-au-Beurre, Branche 10

C2112 – Décharge des Prairies

CONSIDÉRANT QUE, selon l'article 8 de la Politique relative à la gestion des cours d'eau de la MRC, la facturation est faite par la municipalité locale;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit choisir le mode de répartition des coûts,

PAR CONSÉQUENT

Il est proposé par : M. le conseiller Michel Roy

Appuyé par : M. le conseiller Martin Cournoyer

QUE les frais d'entretien de cours d'eau soient affectés selon le bassin versant par superficie contributive;

QUE les frais d'entretien pour les superficies de 5 000 mètres carrés et moins soient affectés au fond général de la municipalité.

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION #201-22

9. Aide financière - Programme d'aide à la voirie locale (PAVL)

ATTENDU QUE la Municipalité de Sainte-Victoire-de-Sorel a reçu une aide financière maximale de 77 804 \$ dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL), volet Entretien;

ATTENDU QUE les travaux reconnus comme admissibles dans le présent volet sont ceux qui, de manière générale, visent l'entretien courant et préventif des routes. À cet effet, deux types de frais engagés sont reconnus comme admissibles, soit ceux attribuables à des dépenses de fonctionnement et ceux attribuables à des dépenses d'investissement.

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par : M. le conseiller François Cournoyer

Appuyé par : M. le conseiller Martin Cournoyer

QUE le conseil et a pris connaissance des modalités d'application en vigueur du volet Entretien du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL), confirme son engagement à réaliser les travaux sur les routes admissibles et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

Adopté à l'unanimité.



RÉSOLUTION #202-22

10. Adoption du budget 2022 révisé de l'OMH de Sainte-Victoire-de-Sorel

Les membres du conseil prennent connaissance du document présentant le budget révisé de l'OMH de Pierre-De Saurel.

Il est proposé par : M. le conseiller Michel Roy
Appuyé par : M. le conseiller Réjean Champagne

D'accepter le budget 2022 révisé de l'OMH de Pierre-De Saurel, pour l'immeuble situé à Sainte-Victoire-de-Sorel.

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION #203-22

11. Demande de réduction de vitesse, rang Rhimbault

CONSIDÉRANT QUE le rang Rhimbault est une route municipale, et que la limite de vitesse pour la portion de route située entre la montée Sainte-Victoire (route 239) et le 150 rang Rhimbault est établie à 80 km/h;

CONSIDÉRANT QUE cette section du rang Rhimbault apparait comme propice aux accidents, ayant notamment été le théâtre de deux accidents impliquant un autobus scolaire en 2022;

CONSIDÉRANT QUE des demandes provenant de citoyens ont été adressées au Conseil municipal afin de faire réduire la vitesse de cette section du rang Rhimbault à 50 km;

CONSIDÉRANT QU'il serait dans l'intérêt de la sécurité des citoyens d'abaisser la limite de vitesse dans ce secteur;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par : M. le conseiller Martin Cournoyer
Appuyé par : Mme la conseillère Catherine Faucher

QUE la limite de vitesse pour la section du rang Rhimbault située entre la montée Sainte-Victoire (route 239) et le 150 rang Rhimbault soit abaissée à 50 km/h;

QUE l'inspecteur municipal soit mandaté afin d'afficher la signalisation adéquate.

Adopté à l'unanimité.



RÉSOLUTION #204-22

12. Achat de mobilier, bureau municipal

CONSIDÉRANT QUE le bureau municipal déménagera au 498 rang Sud prochainement;

CONSIDÉRANT QUE l'achat de certaines fournitures de bureau est nécessaire pour l'aménagement des nouveaux locaux administratifs;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par : Mme la conseillère Catherine Faucher

Appuyé par : M. le conseiller Martin Cournoyer

D'accepter la liste de fournitures de bureau en annexe de la présente résolution, et d'autoriser la directrice générale à se procurer les articles identifiés chez différents fournisseurs, pour un montant total de 15 000 \$ plus taxes.

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION #205-22

13. Renouvellement du contrat – Festival country 2023

Il est proposé par : M. le conseiller François Cournoyer

Appuyé par : M. le conseiller Michel Roy

De renouveler le contrat du Festival Country « Le Ste-Vic », organisé par M. Yvon Daunais, pour l'année 2023 selon les modalités prévues au protocole d'entente en annexe de la présente résolution. Les dates seront à déterminer conjointement entre le promoteur, le conseil et l'administration municipale.

M. Michel Aucoin, maire et Mme Stéphanie Dumont, directrice générale, sont autorisés à signer l'entente au nom de la Municipalité.

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION #206-22

14. Renouvellement du contrat pour la ligue de Dek hockey adultes

CONSIDÉRANT QUE la ligue de Dek hockey adultes a connu un franc succès pendant la saison estivale;

CONSIDÉRANT QUE l'organisation de la ligue de Dek hockey a été confiée à la *Ligue de DEK Hockey Renaud Beauchemin* pour une durée de 3 ans, soit les étés 2020, 2021 et 2022;

CONSIDÉRANT QUE ce contrat est arrivé à échéance;

PAR CONSÉQUENT

Il est proposé par : M. le conseiller Martin Cournoyer

Appuyé par : M. le conseiller François Cournoyer

DE renouveler le contrat pour la ligue de Dek hockey adultes pour une durée de trois ans, soit pour les étés 2023, 2024 et 2025, aux conditions prévues au protocole d'entente en annexe de la présente résolution.



Ce contrat inclut notamment la location de la surface de Dek hockey pour 2 soirs par semaine et les assurances additionnelles, pour un montant annuel de 2 000\$. Des frais supplémentaires seront toutefois ajoutés pour la surveillance du site lors des événements de type tournois.

M. Michel Aucoin, maire et Mme Stéphanie Dumont, directrice générale, sont autorisés à signer l'entente au nom de la Municipalité.

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION #207-22

15. Renouvellement du protocole d'entente, Sainte-Victoire en Fête

CONSIDÉRANT QUE l'événement Ste-Victoire en Fête, édition 2022, a été un succès, permettant aux familles de la municipalité de se rassembler pour un événement festif, en plus d'attirer des visiteurs de l'extérieur à découvrir notre beau village;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Sainte-Victoire-de-Sorel souhaite poursuivre son appui à l'événement;

PAR CONSÉQUENT

Il est proposé par : M. le conseiller François Cournoyer

Appuyé par : M. le conseiller Réjean Champagne

QUE le conseil municipal renouvelle le protocole d'entente en annexe de la présente résolution afin de permettre la tenue de l'événement sur les terrains de la municipalité ainsi que l'implication des employés municipaux pour l'été 2023;

QUE la contribution financière de la Municipalité de Sainte-Victoire-de-Sorel pour voir à la réalisation des activités de l'événement Ste-Victoire en Fête est établie à 8 000 \$ pour l'année 2023.

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION #208-22

16. Déneigement parc Pierre-Arpin, renouvellement du contrat

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal se considère satisfait des services de Déneigement Ste-Victoire pour ses services au parc Pierre-Arpin;

CONSIDÉRANT QUE le renouvellement du contrat respecte le Règlement 393-21 – Politique de gestion contractuelle;

Il est proposé par : M. le conseiller Michel Roy

Appuyé par : M. le conseiller Réjean Champagne

De renouveler le contrat de Déneigement Ste-Victoire pour le déneigement du parc Pierre-Arpin pour une durée de trois ans, pour un montant total de 6 450 \$ plus taxes (soit des montants annuels de 2 100\$, 2 150 \$ et 2 200 \$ plus taxes respectivement).

Adopté à l'unanimité.



RÉSOLUTION #209-22

17. Loisirs, activité pour Noël

Il est proposé par : Mme la conseillère Catherine Faucher

Appuyée par : M. le conseiller Martin Cournoyer

QUE la technicienne en loisir soit autorisée à organiser une activité sous la thématique de Noël pour les familles de la Municipalité de Sainte-Victoire-de-Sorel. Cette activité, sous la forme d'une « matinée-pyjamas » comprend un spectacle de Noël offert gratuitement aux familles, une distribution de chocolat chaud et biscuits aux participants, des petites activités de bricolages et des surprises pour les enfants. Cette activité aura lieu le samedi 10 décembre 2022 au centre récréatif Lemay-Tellier, de 10 h à midi

QU'un budget de 2 000 \$ plus taxes lui soit alloué pour réaliser cette activité.

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION #210-22

18. Loisirs, Plaisirs d'hiver 2023

Il est proposé par : M. le conseiller Martin Cournoyer

Appuyé par : M. le conseiller Michel Roy

QUE la technicienne en loisir soit autorisée à organiser des activités pour les citoyens de la Municipalité de Sainte-Victoire-de-Sorel, dans le cadre de l'édition 2023 des Plaisirs d'hiver;

QU'un budget de 5 000 \$ plus taxes lui soit alloué pour cette activité.

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION #211-22

19. Tournoi de soccer 2023

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Sainte-Victoire-de Sorel fait partie de la Ligue de Soccer des Patriotes;

CONSIDÉRANT QUE chaque municipalité membre s'engage, à tour de rôle, à recevoir le tournoi annuel de la ligue;

CONSIDÉRANT QUE, pour l'été 2023, il incombe à la Municipalité de Sainte-Victoire-de-Sorel de recevoir le tournoi de la Ligue des Patriotes;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par : M. le conseiller François Cournoyer

Appuyé par : M. le conseiller Martin Cournoyer

QUE la technicienne en loisir soit autorisée à organiser l'édition 2023 du tournoi de soccer de la Ligue de Soccer des Patriotes (LSP) à la Municipalité de Sainte-Victoire-de-Sorel.

QU'un budget de 10 000 \$ plus taxes lui soit alloué pour cette activité.

Adopté à l'unanimité.



RÉSOLUTION #212-22

20. Embauches, surveillantes de chalet pour les patinoires 2022-2023

CONSIDÉRANT l'article 3.4 du Règlement 370-18 - Politique d'embauche, qui stipule les étudiants qui ont travaillé l'année précédente et sont intéressés à revenir au travail seront priorisés et ce, pourvu que leur rendement et leur comportement au travail aient été jugés satisfaisants par le directeur du service concerné et la direction générale;

CONSIDÉRANT le rendement satisfaisant des employées lors de l'hiver 2021-2022;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par : M. le conseiller Réjean Champagne

Appuyé par : Mme la conseillère Catherine Faucher

DE procéder à l'embauche de William Trépanier, Marie-Lou Trépanier, Justine Cournoyer, Danaé Dufault, Alexia Mandeville, Léa St-Michel, Alice Pelland et Mégane Salvas à titre de surveillant(e)s de chalet pour l'hiver 2022-2023, aux mêmes conditions que pour l'hiver 2021-2022.

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION #213-22

21. FADOQ, demande de commandite

Il est proposé par : M. le conseiller François Cournoyer

Appuyé par : M. le conseiller Michel Roy

QUE la Municipalité de Sainte-Victoire-de-Sorel accorde à la FADOQ une commandite, pour leur événement spécial de Noël, qui se tiendra le 11 décembre 2022, pour un montant de 200 \$.

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION #214-22

22. Soumission, réfection du toit du centre récréatif

CONSIDÉRANT QUE le toit du centre récréatif est endommagé, causant notamment des écoulements à l'intérieur du gymnase, et demande des réparations urgentes;

CONSIDÉRANT QUE suite à de nombreuses demandes d'expertise, un seul soumissionnaire a remis un devis pour la réfection du toit du centre récréatif;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par : M. le conseiller Martin Cournoyer

Appuyé par : M. le conseiller Michel Roy

D'accepter la soumission de Toiture Excellence, pour la réfection du toit du centre récréatif, au montant de 85 000 \$ plus taxes.

Adopté à l'unanimité.



RÉSOLUTION #215-22

23. Correspondance:

Il est résolu unanimement que la correspondance suivante est lue et prise en considération :

- 1) CPTAQ, dossier 436609 – Compte rendu de la demande et orientation préliminaire (autorisation partielle, sous certaines conditions)
- 2) CPTAQ, dossier 434753 – Nouveau délai (30 octobre 2022)
- 3) Programme Nouveaux Horizons pour les aînés, appel de propositions
- 4) Ville de Sorel-Tracy, Appui – demande d’uniformisation des normes, interrupteurs de courant sur les véhicules électriques et hybrides
- 5) FADOQ, demandes pour le conseil municipal

24. Varia

Avis- Déménagement du bureau municipal

La Municipalité de Sainte-Victoire-de-Sorel souhaite aviser ses citoyens que le bureau municipal déménagera du 517, rang Sud au 498, rang Sud dès le 25 octobre 2022.

Pour cette raison, les services municipaux seront interrompus pour la journée du mardi 25 octobre 2022, et reprendront dans nos nouveaux locaux le mercredi 26 octobre 2022.

Nous vous remercions de votre compréhension.

25. Période de questions

Une période de questions est tenue.

Les personnes présentes sont invitées à poser des questions et émettre des commentaires.

RÉSOLUTION #216-22

26. Levée de l’assemblée:

Il est proposé par : M. le conseiller François Cournoyer

Appuyé par : M. le conseiller Michel Roy

QUE l’assemblée soit levée.

Adopté à l’unanimité.
Puis la séance est levée.